

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

#### 5ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

**Séance du 18 décembre 2019**

**CD20191218\_5**  
**id. 4963**

*Le 18 décembre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAULU (pouvoir à M. HENRYOT), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "PUBLIC LABOS" REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT**

---

Par délibération du 16 octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé la création du groupement d'intérêt public « Public Labos » et adopté sa convention constitutive valant statuts.

Le processus délibératif de création du Groupement (GIP) est achevé. Les quatre Départements membres (Gers, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne) ont ainsi, par délibérations concordantes, validé les conditions d'organisation et de fonctionnement du GIP. Le dossier constitutif est dans sa phase d'approbation par le Préfet de région.

À ce stade, et pour une effectivité de fonctionnement du groupement début 2020, il appartient à l'Assemblée départementale de désigner ses représentants appelés à y siéger selon les dispositions combinées de l'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales et de l'article 6 de la convention constitutive :

*« Pour l'Assemblée Générale, chaque membre dispose de trois voix délibératives et nomme trois représentants titulaires et trois suppléants dans les conditions de désignation applicables à chaque membre ».*

Sur ce fondement, la désignation au sein du GIP des trois Conseillers départementaux titulaires et de leurs trois suppléants sera faite en application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales qui instaure notamment la règle du vote à bulletin secret concernant les nominations et précise que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale est appelée à procéder à la désignation des trois conseillers départementaux titulaires et de trois conseillers suppléants pour siéger à l'organe délibérant du groupement d'intérêt public « Public Labos ».

Monsieur le Président propose de procéder à un scrutin à main levée, et donne lecture des représentants proposés :

| Titulaires                | Suppléants               |
|---------------------------|--------------------------|
| - M. Léopold VIGUIÉ       | - M. Gérard HÉBRARD      |
| - M. Jean-Claude BERTELLI | - Mme Véronique COLOMBIÉ |
| - M. Michel WEILL         | - Mme Liliane MORVAN     |

Aucune autre candidature n'est déposée.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 octobre 2019 relative à la constitution du groupement d'intérêt public « Public Labos »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3121-15, et L.3121-23,

Vu l'article 6 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Public Labos »,

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Désigne comme représentants du Département pour siéger au sein du groupement d'intérêt public « Public Labos » les Conseillers départementaux suivants :

| <b>Titulaires</b>         | <b>Suppléants</b>        |
|---------------------------|--------------------------|
| - M. Léopold VIGUIÉ       | - M. Gérard HÉBRARD      |
| - M. Jean-Claude BERTELLI | - Mme Véronique COLOMBIÉ |
| - M. Michel WEILL         | - Mme Liliane MORVAN     |

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : 3

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC